

Compte rendu de la réunion informelle DRFiP 31 / OS du 30 octobre 2020

Toulouse, le 2 novembre 2020

La direction avait réuni les organisations syndicales au premier jour de re-confinement pour faire un point sur les annonces gouvernementales et leurs mises en œuvre à la DGFIP. Force est de constater que nous ne sommes pas du tout dans la même configuration qu'en mars dernier puisque l'orientation de ce confinement est clairement « tout le monde au travail et à l'école » (sauf les étudiants et les commerçants de proximité), au maximum en télétravail et plus de sport et de loisirs pour personne. Rarement les atteintes à la liberté individuelle avaient atteint ce niveau depuis la seconde guerre mondiale. Car si le confinement du mois de mars avait été total, celui-ci est largement plus contestable en matière de cohérence vis-à-vis de la pandémie.



La CGT avait transmis à la direction ses questions par écrit le matin de la réunion et, pour une fois, le directeur les avait en main. Elles sont disponibles sur notre site à l'adresse : <http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article650>.

La CGT a introduit son propos en demandant au directeur le report du CTL consacré au « nouveau réseau de proximité » (NRP) convoqué ce lundi 2 novembre, en arguant le fait que les restructurations prévues dans ce cadre sont génératrices d'anxiété pour les collègues et que dans cette situation de pandémie doublée d'une légitime crainte générée par les deux récents attentats, il n'était vraiment pas utile de rajouter de la peur à la peur. Inutile de vous dire que chez nos dirigeants zélés réformateurs, cet argument n'a pas provoqué le moindre battement de cils. Mais M. Perrin s'est engagé à être au côté de chaque agent !

La CGT a demandé pourquoi il n'y avait pas de plans accompagnant les documents du CTL. Il y a eu un moment de gêne puis M. Chatail a prétendu que ce CTL était convoqué en mode CHSCT (avec les acteurs de prévention). Ce qui est faux ! À la question : ces restructurations seront-elles présentées en CHSCT ? Nous n'avons pas eu de réponse. Il est donc patent que le CTL « NRP 2021 » n'est qu'une case à cocher sur l'agenda de notre direction et que ce qu'on va y discuter n'a que très peu d'importance pour notre direction.

À notre question sur le sérieux, vis-à-vis des collectivités, de mettre en place des restructurations si nombreuses au 1^{er} janvier 2021 alors que de nombreux collègues seront en télétravail dans les services concernés, le directeur a répondu que les opérations NRP étaient « sur les rails », et que si d'aventure la situation n'était pas tenable sur un sujet, « nous en tirerions toutes les conséquences. »



Autrement dit, si nous voulons obtenir le retrait de l'ensemble des mesures mortifères qui menacent la DGFIP, il va falloir le gagner nous-même, en faisant bloc et en saisissant toutes les occasions d'exprimer ce rejet du NRP. Nous vous en proposerons une première très rapidement.

TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a bien entendu occupé une part centrale des échanges. Ce qui est certain pour nous, au niveau professionnel, c'est que tout le monde doit être sur le pont, sur site ou en télétravail.

Les divers intervenants de la direction ont affirmé : « Sur le télétravail, nous verrons au cas par cas, les cinq jours ne seront pas faisables partout pour des problèmes d'organisation et de

disponibilité du matériel. On passe en VPN 15 à la demande de l'ESI (au lieu du VPN 10 installé jusqu'alors), processus qui permet de se connecter depuis la maison à son ordinateur fixe au travail. En fonction des besoins, nous déploierons également des ordinateurs fixes (les petits boîtiers) au domicile des agents. On en est aujourd'hui à 180 qui sont déployés en VPN 10 . On a 200 demandes en cours. 22 % des agents sont équipés à ce jour . Nous aurons d'ici la fin du mois 35 à 40 % d'agents équipés. Concernant les équipements, nous faisons le maximum pour équiper les agents de doubles écrans à domicile quand c'est possible et selon la mission ».



M. Perrin a précisé : « Nous nous étions engagés à servir les personnes au fur et à mesure de leur demande ».

La CGT est revenue sur ces questions relatives au télétravail, notamment concernant des collègues à qui on a signifié qu'il était trop tard pour introduire une demande ou un autre service dans lequel le responsable tentait de limiter à une journée l'accès au télétravail. Le manque de transparence dans les services concernant l'attribution du télétravail a également été dénoncé. Enfin, nous avons demandé si

l'obligation de cinq jours de télétravail brandie par la ministre du travail était impérative à la DRFiP 31.

Hugues Perrin : « Pour le télétravail, on donne aux agents volontaires. Tant pis si sur un site il y a 10% de télétravailleurs et un autre 40%, peu importe. Tous les collègues qui ont l'équipement sont invités à passer à cinq jours. Si des personnes souhaitent revenir à un jour, elles le pourront, mais pas davantage. Mais, il nous faudra adapter l'organisation à chaque service également ».

Bref, en résumé, la direction va faire comme elle peut en fonction du matériel disponible et du nombre de télétravailleurs volontaires sur les sites. Il reste que chaque agent équipé est en droit de demander quatre à cinq jours de télétravail en vertu des recommandations gouvernementales de sécurité sanitaire. Nous vous invitons à contacter la CGT pour tout refus que vous jugeriez abusif.

Nous avons également demandé comment étaient traités les agents en fragilité pathologique, leur a-t-on proposé le télétravail ? La direction a expliqué que cinq collègues étaient toujours en ASA pour raisons médicales, ils ne sont pas en mesure de télétravailler. La CGT a insisté sur la nécessité du contact régulier avec les collègues télétravailleurs et encore davantage avec ceux en ASA, c'est juste une question d'humanité. Par contre, aucune information sur les conséquences à la DGFIP de la décision du conseil d'État du 29/08/2020 rétablissant la liste des 11 pathologies ouvrant droit à ASA (décret du 05/05/2020).

Sur le fait d'emporter des documents professionnels à la maison, le directeur a précisé qu'il faut le voir avec chaque responsable de service, au cas par cas, de manière ouverte et pragmatique, mais prudente.

Le directeur s'est engagé à faire une communication sur le sujet du télétravail auprès de tous les agents. La CGT a proposé qu'un accusé-réception des demandes de télétravail numérotées soit transmis par la RH à chaque collègue, afin de garantir la transparence si les demandes sont satisfaites dans leur ordre d'arrivée et pour éviter la rétention que sont tentés de faire certains responsables de service.

LA SÉCURITÉ

La CGT est intervenue concernant la sécurité sanitaire et attentat, notamment concernant le site de Ranguéil. Les collègues y sont inquiets et nous avons rappelé qu'ils s'étaient massivement exprimés par voix de pétitions pour dénoncer « la voltige ». Compte tenu des attentats récents, nous avons demandé que cette voltige soit abandonnée dans la période et nous invitons tout agent à qui elle serait demandée de bien vouloir nous en aviser et au besoin d'exercer son droit de retrait. Nous avons exprimé à la direction que le confinement obligatoire ne devait, en toute logique, pas permettre aux usagers de se rendre dans nos services. Même si cela n'est pas notre

revendication de coutume, nous avons suggéré de ne recevoir que sur rendez-vous dans la période d'urgence attentat maximale, le justificatif de rendez-vous pouvant permettre à l'utilisateur d'avoir un motif de se déplacer. Concernant le centre de Rangueil, nous avons notamment relayé la demande des collègues de faire installer un dispositif anti-voiture (bloc de béton) devant l'accueil du site.

La direction a été bien évasive dans sa réponse, disant que la sécurité était assurée puisque peu d'utilisateurs sont présents dans nos services avec le filtrage actuel, les files étant à l'extérieur des locaux. À notre sens, c'est faire peu de cas des utilisateurs puisqu'on l'a vérifié, le risque d'attentat actuel frappe à l'aveugle et de manière inattendue et individuelle. Sans faire de psychose exagérée, il va de la responsabilité de l'administration de protéger les salariés et les utilisateurs.

Le directeur a dit qu'il allait faire un point avec les responsables de services et qu'un ou deux vigiles seraient présents sur les sites. Encore une fois, nous vous invitons à faire remonter vos interrogations.

QUESTIONS DIVERSES :

Masques : La CGT était intervenue auprès du CHSCT concernant la possible dangerosité de composants des masques Dim. Réponse de M. Perrin : « Les masques que nous portons ne sont pas des masques Dim mais de la marque Corèle ».

Listes d'aptitudes : Les réunions informelles concernant les listes d'aptitude des 6 et 13 novembre sont maintenues mais plutôt en audio qu'en présentiel.

Restauration : Les paniers-repas seront réactivés par le RIA de la Cité. La CGT est intervenue sur la sauvegarde de ce RIA en demandant à la direction ce qu'elle entendait faire par rapport à la lettre adressée par l'ensemble des OS de la Cité (<http://www.dgfip.cgt.fr/31/spip.php?article640>). La direction a répondu qu'elle avait soutenu le restaurant de la Cité et les autres dans le cadre du CDAS. Elle a fait remonter le dossier au Secrétariat général. Nous resterons en lien avec les associations de gestion de ces restaurants. Il en va de l'avenir de la restauration collective et de l'emploi des salariés qui y travaillent. Nous avons répété notre proposition d'ouvrir au besoin les restaurants à des administrations extérieures. La direction n'y semble pas défavorable.

Le restaurant administratif de la place Occitane restera ouvert. Nous allons suivre de près l'ensemble de ces dossiers.

Note de service sur les frais de repas : lorsqu'il n'y a pas de restaurant administratif ouvert, la CGT est intervenue sur la note sur les frais de repas, en dénonçant l'obligation de fournir des tickets de courses. Nous avons souhaité qu'une simple attestation sur l'honneur suffise, ce qui simplifierait la vie des agents concernés et du service RH qui va devoir vérifier des tickets de courses dont le contenu n'aura majoritairement rien à voir avec le repas concerné. Ridicule !



Centre de contact de Toulouse : Malgré notre demande écrite reformulée oralement, les agents du centre de contact de Toulouse (ex-CPS) n'auront pas d'engagement écrit du directeur confirmant l'engagement oral qu'il a pris devant eux de les maintenir, s'ils le souhaitent, dans l'équipe de renfort à la fermeture du service au 31 décembre 2021. Les promesses n'engagent ...

Contrôle fiscal : il se poursuit dans le respect des conditions sanitaires et de sécurité. Il y a néanmoins des directives qui pourront être données par la direction au regard de la situation des entreprises par rapport à la pandémie.



NE VOUS DEMANDEZ PLUS CE
QUE FAIT LA CGT, FAITES-LA !

SYNDIQUEZ-VOUS !